Trente-unième Année. — N° 69
Prix du numéro : 10 centimes

Mercredi 30 Août 1916
Bureaux : Rue de la Serre, 58

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE
SUISSE

ABONNEMENTS

	Un an	Six mois
Suisse	Fr. 6.—	Fr. 3.—
Union postale	» 12.—	» 6.—

Compte de Chèques postaux IV b 426

Paraissant le Mercredi et le Samedi à La Chaux-de-Fonds
On s'abonne à tous les bureaux de poste

ANNONCES
suisses 20 ct., offres et demandes de places 10 ct. la ligne, étrangères 25 centimes la ligne
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des annonces : PUBLICITAS, Société Anonyme Suisse de Publicité, 22, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds et succursales en Suisse et à l'étranger.

Nos négociations économiques

La question si importante de nos négociations économiques actuelles avec l'Allemagne aura, à ce qu'on prétend dans les milieux intéressés, pris une tournure définitive dans quelques jours. En attendant, il faut s'armer de patience et noter les appréciations formulées chez les belligérants et les renseignements qui nous viennent de milieux renseignés ou qui se prétendent tels.

On nous accuse.

Un journal bâlois publie une interview d'un journaliste avec le sous-secrétaire d'Etat anglais aux affaires étrangères, lord Robert Cecil.

Le journaliste demanda :

« Vous avez sans doute déjà entendu dire, que dans la presse suisse on fait une différence entre les marchandises provenant des pays de l'Entente et celles de pays neutres, par exemple l'Amérique. L'Allemagne, par contre, se refuse seulement à fournir des produits d'origine allemande et permet le transit. Les Alliés n'auraient pas le droit de faire n'importe quelles prescriptions au sujet de l'emploi de denrées provenant de pays neutres. »

Lord Robert Cecil répondit :

« Je connais cette comparaison ; mais elle est fondée contrairement aux faits et aux promesses données. Les gouvernements alliés ne mettent aucun obstacle à l'importation des pays neutres, pour autant qu'il s'agit de l'approvisionnement suisse et du commerce légitime, sans qu'il se fasse au profit de nos ennemis. Nous avons indiscutablement le droit d'empêcher des marchandises de contrebande d'arriver à nos ennemis en passant par la Suisse. Croyez-vous vraiment que si les rôles étaient renversés et que l'Allemagne exerçât le blocus qu'elle renoncerait à ce droit reconnu de tout le monde ? Vous comprendrez aussi que nous sommes prêts à venir au devant de la Suisse dans sa crise économique résultant de sa situation géographique. Mais il faut exclure tout ce qui pourrait prolonger la résistance de nos ennemis.

« A ce propos, il faut que je rappelle, quoique à regret, que le gouvernement suisse nous a mis dans une situation très difficile. Il nous semble que de son côté, il n'a pas essayé de s'en tenir aussi strictement que la S. S. S, au contrat intervenu. La S. S. S., avec une loyauté admirable, a fait son possible pour assurer le ravitaillement de la Suisse ; mais j'ai le regret de devoir déclarer que le gouvernement ne se sentait pas assez fort pour empêcher dans tous les cas les denrées placées sous le contrôle de la S. S. S. de passer en pays ennemi. Cela signifie sans contredit un accroc aux promesses réciproques. Je suis persuadé qu'il ne s'agit pas d'intentions quelconques, mais que cela provient des difficultés premières de l'organisation. J'espère que dans un avenir meilleur ces malentendus feront place à une confiance réciproque plus grande. Mais il est évident que des incidents de cette nature rendent plus difficiles les pourparlers. »

L'opinion d'un homme politique français.

M. Herbette montre dans l'*Echo de Paris*, par le texte même des accords, notamment celui du 27 octobre 1915, que les Alliés sont dans leur droit quand ils refusent de laisser passer en Allemagne du coton, du cuivre et d'autres produits que les Allemands réclament à titre de compensation. Les Allemands sont absolument dans leur tort quand ils menacent la Suisse de ne plus lui fournir de charbon si elle ne lui livre pas de compensations. L'interprétation donnée actuellement à l'accord germano-suisse ne correspond nullement à ce que le gouvernement suisse lui-même en avait donnée à la France avant la guerre, lorsqu'elle lui demandait de transporter à travers la France les céréales destinées à nourrir la population suisse. La France promis d'effectuer le transport et tint religieusement sa parole, depuis deux ans. Mais, pour obtenir sa promesse on lui avait dit que l'Allemagne s'était engagée à fournir le charbon à la Suisse sans conditions.

M. Herbette se plaint finalement de la perpétuelle obscurité entravant les sympathies naturelles et profondes que les Alliés éprouvent pour la Suisse. Il demande la franche publication de toutes les conventions de la Suisse avec les belligérants.

Les promesses de l'Allemagne.

De Berne à la *Züricher Post :*

Des opinions divergentes continuent à s'exprimer dans la presse au sujet de l'arrangement conclu avec l'Allemagne pour notre ravitaillement en charbon et en fer. Il a été conclu avant le début de la guerre et il est compréhensible qu'il ne soit pas aussi précis que cela serait désirable dans les circonstances actuelles. En tout cas l'interprétation suivant laquelle il ne prévoit que le *transport* de charbon et de fer à destination de la Suisse n'est pas tout à fait exacte. Suivant une interprétation beaucoup plus juste de l'arrangement, l'Allemagne s'est engagée à ne faire aucun obstacle à la *livraison* de charbon et de fer. Lorsque l'on considère que les entreprises qui livrent ces marchandises sont soumises pendant la guerre au contrôle de l'Etat, l'Allemagne semble en fait ne pas s'être engagée seulement à laisser faire le transport, mais aussi à rendre possible la livraison régulière de ces matières. Evidemment, ce n'est pas l'Etat allemand qui les livre lui-même, mais il a quand même la possibilité de nous faire parvenir ces articles ou de nous les refuser.

Communiqué du service de la presse.

Dans son édition du soir du 23 août, le *Berner Tagblatt* a publié sous le titre « *Missverstaendnisse* » un « communiqué » sur la manière dont il y a lieu d'interpréter l'arrangement pris avec l'Allemagne avant la guerre au sujet de l'importation du charbon.

D'autres journaux ayant soulevé la question de savoir s'il s'agit ici d'un communiqué officiel du Conseil fédéral ou du service de la presse du Conseil fédéral, ces lignes ont pour but de constater que ni le Conseil fédéral ni le service de la presse n'ont fait une telle communication. Le Conseil fédéral décline toute responsabilité à l'égard de l'interprétation donnée à l'arrangement avec l'Allemagne dans le « communiqué » du *Berner Tagblatt.*

Nous commençons à avoir une mauvaise presse chez les Alliés et l'opinion publique suisse demande, avec toujours plus d'insistance, qu'on la renseigne exactement sur les ententes écrites ou verbales qui règlent nos rapports économiques avec les deux groupes de belligérants.

On parle de la publication d'un livre rouge et blanc, on la réclame même et l'idée fait son chemin. Ce serait un excellent moyen de couper court à de pénibles débats, à l'étranger et en Suisse même sur le rôle de l'autorité fédérale, dont la correction ne manquerait pas d'être démontrée.

Une vilenie et une protestation du « Bund »

La *Kreuzzeitung* ayant proposé de restreindre les exportations de charbon d'Allemagne à la Suisse alémanique, afin de punir la Suisse romande de son « attitude hostile à l'Allemagne », le *Bund* proteste contre cette idée et déclare qu'il est « impossible à nos représentants de laisser diviser notre pays en deux camps économiques par un Etat étranger ».

Le boycottage des maisons suisses par l'Allemagne

Commentant l'article de la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* sur la liste noire allemande contenant la liste des maisons suisses boycottées, les *Basler Nachrichten* relèvent deux erreurs de fait.

Il est inexact que cette liste ne contienne, comme le prétend l'organe allemand, que des maisons fournissant du matériel de guerre aux ennemis de l'Allemagne. Le boycottage atteint plusieurs fabriques chimiques de Bâle, qui ne fabriquent pas de munitions. La contradiction ne serait levée qu'en définissant le terme « matériel de guerre » d'une façon si large que la distinction faite par le journal allemand entre les diverses maisons suisses n'aurait plus aucune valeur.

Il est faux, d'autre part, de prétendre que les maisons suisses qui se trouvent en relations commerciales avec des fabriques boycottées ne souffrent pas de la part des représentants commerciaux de l'Allemagne.

« N'insistons pas ! » conclut, en français, le journal bâlois.

Certificats d'origine

Le Conseil fédéral a pris un nouvel arrêté concernant les certificats d'origine, disposant entre autres que des certificats attestant l'origine suisse ne peuvent être délivrés que s'il est établi que la marchandise qui fait l'objet du certificat a été produite en Suisse même, avec des matières premières indigènes ou étrangères, où qu'elle y a subi un supplément de travail ou un perfectionnement tels qu'elle acquiert le caractère de marchandise suisse. En particulier, une marchandise étrangère ne doit pas être certifiée comme étant d'origine suisse lorsqu'elle est entrée en circulation libre ou sous contrôle de la Suisse simplement par suite de l'expédition douanière pour l'importation, l'entrepôt ou le transit ou lorsqu'elle n'a subi en Suisse qu'un supplément de travail ou un perfectionnement non essentiel.

Cette mesure aurait dû être prise depuis longtemps. Bien des abus, qui nous ont fait grand tort, eussent été évités. On a donné des certificats d'origine pour n'importe qu'elle marchandise, pour des bananes, des poissons de mer... et des rennes !

Certificats d'origine à joindre aux marchandises à destination du Portugal

A partir du 13 septembre prochain, toutes les marchandises — envois postaux y compris — à destination du Portugal doivent être accompagnées de certificats d'origine munis de la légalisation consulaire.

Les prescriptions promulguées par les pays de transit en matière de certificats d'origine sont également applicables comme par le passé.

Il existe des Consulats du Portugal dans les villes suivantes :

Berne : pour le canton de Berne ;
Zurich : pour les cantons de Zurich, Schaffhouse, Thurgovie, St-Gall, Appenzell (Rhodes extérieures et intérieures), Glaris, Grisons.
Davos-Platz : pour le canton des Grisons ;
Genève : pour le canton de Genève ;
Lausanne : pour les cantons de Vaud, Valais, Neuchâtel et Fribourg.
Lucerne : pour les cantons de Lucerne, Zoug, Schwyz, Unterwalden, Uri, Tessin.
Bâle : pour les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure, Argovie.

La campagne pour la hausse des salaires dans l'horlogerie

Voici comment *La Sentinelle* rend compte de l'assemblée convoquée à La Chaux-de-Fonds, par le Comité local de la F. O. M. H. :

« Après un exposé de la situation par Charles Schurch, démontrant que le coût de la vie a augmenté dans des proportions effrayantes dans une moyenne de 50 pour cent. Exposé impartial basé sur le bulletin bi-mensuel du département de l'Economie publique.

« Constatant d'une part l'augmentation du prix de la vie, d'autre part la bonne marche des affaires, l'assemblée, après explications de Georges Heymann du Comité central sur les augmentations déjà obtenues et sur celles en cours, décide de demander une augmentation générale de tous les salaires.

« L'échelle d'augmentation fut définitivement fixée par l'assemblée, sur les propositions du Comité qui, après une discussion intéressante décida avec enthousisame de faire l'impossible pour obtenir les revendications posées. »

Il est regrettable que le compte rendu de l'assemblée mentionne qu'une échelle d'augmentation fut définitivement fixée, sans renseigner les intéressés principaux qui sont les patrons, puisque c'est à eux qu'on demandera l'augmentation des salaires, sur les deux points suivants :

L'augmentation des salaires sera-t-elle réclamée pour la même date, dans toute la région horlogère ?

L'échelle d'augmentation sera-t-elle la même partout ?

Chez les employés de commerce et de bureau

La Société suisse des commerçants adresse à Messieurs les chefs des maisons de commerce, une lettre de laquelle nous extrayons les passages suivants :

L'assemblée de délégués de la Société suisse des commerçants, fréquentée par 245 délégués représentant 77 sections, a adopté à l'unanimité une résolution par laquelle il est fait un pressant appel à Messieurs les chefs de maisons, les priant de bien vouloir accorder à leurs employés une augmentation de salaire, étant donné le renchérissement de la vie.

Nous croyons tout d'abord qu'il est superflu de vous indiquer en détail l'importance des causes du renchérissement de la vie ; celui-ci s'étend non seulement aux denrées alimentaires, mais aussi aux autres objets indispensables à la vie. Il n'y a plus un seul article, à l'heure actuelle, qui n'ait subi une augmentation de 30 à 50 %, si ce n'est plus.

Ce sont surtout les employés de commerce et de bureau qui ont le plus à souffrir de cet état de choses ; pendant que le renchérissement de la vie s'accentue toujours davantage, leurs salaires sont restés stationnaires. Bien souvent leur situation financière est devenue très difficile car, à maints endroits, pendant les deux dernières années, les augmentations régulières de traitement n'ont pas été accordées, et les gratifications auxquelles les employés avaient droit, leur ont été réduites ou même supprimées : nombre d'entre eux ont même eu à supporter des réductions de salaires.

La longue durée de la guerre a obligé les employés à utiliser tout ou partie des économies péniblement amassées auparavant et la grande majorité d'entre eux, en première ligne les pères de famille, se demandent avec anxiété comment ils réussiront à équilibrer leur budget. La plupart, malgré la plus stricte économie, n'y sont pas parvenus jusqu'ici, et ils se verront forcés de contracter des dettes. De plus, dans maintes familles une sous-alimentation sera la conséquence de ce triste état de choses et ne pourra avoir que des suites funestes pour la santé : dans tous les cas, la joie et l'aptitude au travail en seront fortement influencées.

Nous constatons avec gratitude qu'un certain nombre de maisons de commerce, d'administrations cantonales et communales ont déjà tenu compte de ces circonstances en accordant à leur personnel des allocations pour la vie chère. Pour le cas où votre maison ne l'aurait pas encore décidé, nous nous permettons de vous adresser une requête tendant à ce que vous accordiez à votre personnel, afin de lui venir en aide dans ces temps difficiles, une augmentation de salaire durable ou du moins momentanée.

Nous reconnaissons que nombreuses sont les maisons de commerce qui ont à souffrir elles-mêmes des répercussions de la guerre, mais nous ne doutons pas que grâce à la prévoyance et à l'expérience acquise des chefs, il leur sera possible de tenir compte de la demande justifiée de leurs employés...

Le nouveau ministre d'Angleterre à Berne

Le Conseil fédéral a donné son agrément à la nomination, comme successeur de M. Grand Duff, à la légation britannique à Berne, de Sir Horace Rumbold.

Le bureau de la presse du Département politique

La création d'un bureau de presse attaché au Département politique a donné lieu à un malentendu.

On s'était imaginé tout d'abord, dans le public, que cet office avait pour but de créer un nouveau lien entre la presse et le monde officiel, d'orienter notamment les journalistes sur les questions qu'il convient de traiter discrétement et notamment sur l'intérêt national. Mais dès le début, il nous fut déclaré que ce bureau avait moins pour but d'informer les journalistes que de contrôler les nouvelles parues dans la presse et de les rectifier lorsqu'elles présentaient des inexactitudes.

En fait, au point de vue de l'information directe, le nouveau bureau a joué jusqu'ici un rôle très modeste, et nous ne croyons pas que la responsabilité en incombe en aucune façon à son titulaire, qui fait preuve de la plus grande obligeance.

Le fait que le chef du Département politique a donné l'ordre aux fonctionnaires placés sous ses ordres de refuser dorénavant toute communication aux journalistes semble indiquer plutôt qu'il y a eu d'emblée un malentendu complet sur le but qu'il convenait d'assigner à cette nouvelle institution.

Importations de diamants et pierres précieuses bruts venant d'Angleterre

En ce qui concerne les importations en France de diamants et pierres précieuses bruts venant d'Angleterre, le gouvernement anglais a décidé que toutes ces importations seront autorisées par le Diamond Comittee sous la condition absolue que les demandes des intéressés auront été apostillées par la commission des diamants, qui dépend du ministère du commerce, à Paris.

Même les demandes concernant des pierres destinées aux usines travaillant pour la défense nationale devront être visées par la commission des diamants.

La dite commission pourra demander à tous les importateurs la justification de l'emploi qu'ils auront fait des pierres transmises sous le couvert du Diamond Comittee.

Les charbons allemands

Après avoir notablement fléchi pendant la première quinzaine d'août, l'importation du charbon allemand a repris depuis deux ou trois jours. Le 24 août, il est entré 10,246 tonnes de charbon et 46 tonnes de fer.

A la gare de Bâle, on constate un mouvement inusité, rapportent les *Basler Nachrichten* ; de nombreux trains de charbon et de coke se succèdent sur la ligne badoise et celle d'Alsace. La plus grande

partie de cette marchandise prend le chemin de l'intérieur de la Suisse, sans être déchargée. D'autres transports prennent la ligne de la Forêt-Noire et arrivent par Singen et Waldshut.

Nouvelles économiques

En Russie. — Au cours de la semaine écoulée, le numéraire en or de la Banque d'Etat à l'étranger a subi une augmentation de 96 millions de roubles. Les comptes-courants se sont accrus de 67 millions.

— D'après des données du Département des douanes, relatives aux cinq premiers mois de l'année 1916, les exportations russes pour la Grande-Bretagne ont atteint 28,6 millions de roubles, contre 16,1 millions respectivement. La plupart des exportations tombent sur des matières premières; la deuxième place est occupée par la France, qui a importé de Russie pour 6,3 millions de roubles contre 415.000. Arrivent ensuite la Roumanie, la Suède, les Etats-Unis et le Danemark.

Le radium. — Le professeur Meyer, chef de l'Institut autrichien pour la recherche du radium, a déclaré à un correspondant de la *Zeit* que la guerre n'a nullement influencé la production de cette matière en Autriche. Au contraire, la production du radium est plutôt en hausse.

Liste des dessins et modèles

Dépôts.

N° 27127. 14 juillet 1916, 6 ½ h. p. — Ouvert. — 3 modèles. — Bracelets extensibles. — *Gay frères & Cie*, Genève (Suisse). Mandataire: H. Chaponnière, Genève.

N° 27133. 17 juillet 1916, 8 h. p. — Ouvert. — 3 modèles. — Mouvements de montres. — *Eterna Werke Gebr. Schild & Co*, Granges (Suisse).

N° 27138. 20 juillet 1916, 4 ¼ h. p. — Ouvert. — 4 modèles. — Calibre pour mouvements de montres. — *F. Suter & Co, Uhrenfabrik* « *Hafis* », Bienne (Suisse).

N° 27151. 25 juillet 1916, 11 h. a. — Ouvert. — 1 modèle. — Machine à fraiser les filets. — *Robert Breguet & Co*, Genève (Suisse).

N° 27168. 31 juillet 1916, 8 h. p. — Cacheté. — 1 modèle. — Tour de mécanicien. — *Charles Sandoz-Moritz*, Tavannes (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne.

N° 27169. 31 juillet 1916, 8 h. p. — Cacheté. — 1 modèle. — Machine à replanter. — *Charles Sandoz-Moritz*, Tavannes (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne.

Prolongations.

N° 13536. 17 septembre 1906, 6 ¾ h. p. — (III^e^ période 1916/1921). — 2 modèles. — Calibres de montres. — *Haas, Neveux & Cie*, Genève (Suisse). Mandataire: E. Imer-Schneider, Genève; enregistrement du 22 juillet 1916.

N° 19772. 5 août 1911, 5 ½ h. p. — (II^e^ période 1916/1921). — 1 modèle. — Boîte d'emballage pour flacons. — *Fabriques des montres Zénith successeur des Fabriques des montres Zénith Georges Favre-Jacot & Co*, Le Locle (Suisse); enregistrement du 28 juillet 1916.

N° 20000. 6 octobre 1911, 8 h. p. — (II^e^ période 1916/1921). — 2 modèles. — Calibres de mouvements de montres de poche.

N° 20093. 4 novembre 1911, 8 h. p. — (II^e^ période 1916/1921). — 2 modèles. — Calibres de montres. — *Fabrique des Faverges Robert frères*, Villeret (Suisse); enregistrement du 28 juillet 1916.

Escompte et change

Taux d'escompte. — France 5 %. — Belgique —.—. Italie 5 %. — Londres 6 %. — Espagne —.—. — Pétrograde 6 %. — Amsterdam 4 ½ %. — Allemagne 5 %. — Vienne 5 %. — New-York —.—. — Stockholm 5 ½ %. — Copenhague 5 %.

Changes à vue (demande et offre): France 89.40/90.40. — Belgique —.—/—.—. — Italie 80.80/82.80. — Londres 25.11/25.41. — Espagne 105.40/108.40. — Pétrograde 166.50/169.50. — Amsterdam 217.10/219.10. — Allemagne 91.90/93.90. — Vienne 62.75/64.75. — New-York 5.19/5.39. — Stockholm 149.50/152.50. — Copenhague 146.—/149.—.

Cote du diamant brut

du 28 Août 1916

Eclats de diamant pur fr. 7,20 à 7,60 le carat
Boart, qualité courante, 9,25 » 9,50 »
Marché en hausse.

Cours du jour, communiqués par la maison Lucien Baszanger, 10, Corraterie, Genève.

Cote de l'argent

du 29 Août 1916

Argent fin laminé . . . . fr. 137.— le kilo
Change sur Paris . . . . . fr. 89.75

Commandez vos Clichés (Originaux et Galvanos) à la Photogravure Haefeli & Cie à la Chaux-de-Fonds
Vous serez servis rapidement, soigneusement et avantageusement.

Quelques considérations sur les montres à cadrans lumineux.

Nombre de fabricants ne se rendent pas encore compte de l'intérêt qu'il y a, pour conserver la renommée de leurs produits, de se servir exclusivement de matières lumineuses sûres et de longue durée.

Chacun est à même d'évaluer l'intensité de luminosité d'une poudre livrée au commerce: il n'en est pas de même pour connaître la durée des mêmes produits; il faut pour cela soumettre les poudres à des analyses assez compliquées.

Il y a lieu de classer en deux catégories bien distinctes les produits lumineux destinés aux cadrans de montres, boussoles, etc. La première catégorie comprend les poudres à luminosité de longue durée qui sont fabriquées à base de Mesotor, et soumise à l'action des sels de Radium. Vu le prix excessivement élevé du Radium il est exclu que cette matière entre à l'état pur dans les poudres lumineuses à l'usage dans l'industrie horlogère. Une poudre sérieuse et de longue durée doit toutefois nécessairement être soumise à l'action du Radium ou de ses sels. Des produits de cette qualité sont reconnaissables déjà au bout de quelques mois; des cadrans qui seront garnis de matière à base de Mesotor et de sels de Radium seront d'une intensité lumineuse plus forte 6 mois ou une année après avoir été posée qu'au début.

Les matières lumineuses de courte durée, que nous appellerons deuxième catégorie, seront au début d'une intensité lumineuse assez forte, peut-être plus forte, quoique bien meilleur marché que celles à longue durée. Au bout de peu de temps, elles perdront toutefois de leur force et la luminosité disparaîtra entièrement. Ces poudres sont fabriquées à base de Radiator, produit trouvé pour remplacer le Mesotor dans le but de fabriquer des matières à des prix plus bas.

Les poudres lumineuses à base de Mésotor et soumises à l'action du Radium peuvent être fabriquées pour une durée jusqu'à 20 ans, tandis qu'une poudre fabriquée au Radiator ne peut, en aucun cas, durer plus que 3 ou 4 ans pour la qualité très forte.

La poudre lumineuse doit être manipulée conformément aux prescriptions en matière pour rendre toute sa force; un traitement irrationnel enlèvera aux produits de leurs propriétés. **Les laboratoires suisses „Meteor" pour la fabrication des matières lumineuses à Bienne,** enverront gratuitement, à Messieurs les fabricants qui lui en feront la demande, un traité sur les propriétés, la composition et l'emploi des produits lumineux. 1974

Importateurs en gros d'**Outils** et **Fournitures d'horlogerie, Graveurs, Bijoutiers** et **Dentistes, pierres fines** et imitations pour **bijouterie,**
Bijouterie et **horlogerie** en tous genres,
Prient **MM. les Fabricants** d'envoyer catalogues et échantillons des dernières nouveautés **en horlogerie;** désire plus spécialement des offres pour montres en argent, cylindre et ancre. 2007

J.R. COTRIM & AFFONSO, L^da^
LISBONNE Rua da Prata 173 — **PORTO** Rua 31 Janeiro 145
Toute correspondance doit être adressée directement à Lisbonne.
PORTUGAL

FABRIQUE de PIGNONS D'ÉCHAPPEMENTS
- Pivotages de roues d'ancre -
Assortiments Roskopf pivotés.
P 5017 J Production journalière: 1000 douzaines. 1872
EMILE MOERI-RUFER, ST-IMIER

ACIERS. A vendre de suite

quelques centaines de kg. d'aciers divers: 2009
1. Acier en fil pour ressorts 1 mm., 1,6 mm., 1,8 mm.
2. Acier en tringles pour mèches ou décolletage de numéros variés.
3. Acier mou Ia. en torches pour vis et fournitures en 0,89 mm., 2,15 mm., 2,50 mm. et 2,70 mm.
4. Acier en pieds Ia. de 0,5 mm. à 1 mm.

Adresser offres sous chiffres **P 6233 J à Publicitas S. A., St-Imier.**

Horlogerie soignée — Réglage de précision
Armand Notz, La Chaux-de-Fonds, Rue Numa Droz, 73,
Mouvements ancre, 7, 8, 8 ½, 8 ¾, 9 lig., plats et hauteur normale; mécanisme en vue ou calibres pistolets.
Mouvements rectangulaires pour pendantifs ou bracelets.
Mouvements ovales, 5 ½ sur 7 lignes. Téléphone 10.29
Mouvements prêts à mettre en boîtes.
Montre ancre, boîte nickel, 13 lignes, qualité supérieure.
Promptes livraisons. Prix avantageux. Demandez échantillons.
1156 Création de calibres réservés. H 20016 C

SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER

1723 **Reconvilier Watch Co (S. A.)** H 5016 J

Tous les genres **Roskopf**

Spécialités:

Montres Roskopf

Radium

Bracelets 16 lig.

pour Aveugles

pour l'Amérique

Prix modérés.

Tous les genres **Roskopf**

Essayer notre montre

C'est l'adopter

CH. BONIFAS & Cie

LA CHAUX-DE-FONDS

(Même Maison à Genève) 1849

Spécialité de décors joaillerie

sur boîtes et calottes.

Brillants, roses, couleurs rondes et calibrées, similis, etc.

Travail consciencieux. — Prix avantageux.

AVIS IMPORTANT

à Messieurs les

Fabricants d'horlogerie, Fabricants de boîtes

Fabricants de cadrans et mouvements

Nous attirons votre attention sur les agissements de la maison The Napoleon Watch Co à Bombay qui, après avoir fait déposer en Suisse par un intermédiaire la marque Napole, abréviatif de notre marque Napoleon et avoir vu cette marque supprimée par jugement du Tribunal cantonal du 5 décembre 1913, tente néanmoins de faire fabriquer en Suisse et en France des montres avec la marque Napoleon Watch Co.

Nous saisissons cette occasion pour rappeler que la marque H 20029 C 1507

Napoleon

est notre propriété et que nous **agirons énergiquement contre tous les actes de contrefaçon ou d'imitation qui pourraient se produire.**

Rueff Frères

Successeurs de **Maurice Rueff.**

- H. MULLER-SENN -

succ. de la maison

Sl. MULLER

KULM près Aarau

Maison fondée en 1888

Téléphone 14.13

Station: UNTER-KULM

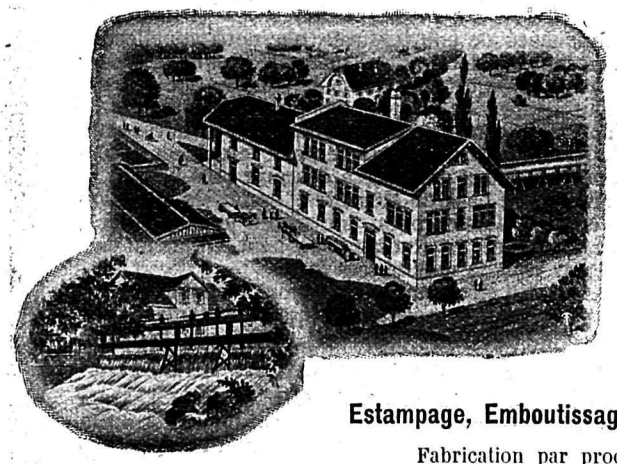

Fabrique de boîtes de montres Acier et d'articles de séries en tous genres et de toute provenance.

Estampage, Emboutissage, Décolletage, etc.

Fabrication par procédés mécaniques perfectionnés de boîtes en tous genres, formes et grandeurs pour montres:

Roskopf, Anglaises, BRACELETS, Boutons, Compteurs, etc.,

H 574 Q bon-courant et ordinaire - Grande production. 1168

Prix sans concurrence. Devis pour articles spéciaux sur demande.

Fabrication d'horlogerie. Spécialité de petites pièces ancre. Fournitures en tous genres pr l'exportation. Achat et Vente.

1714 **Vögeli & Châtelain,** Rue du Canal, 26 **Bienne.**

Oxydage de Boîtes

en tous genres, en qualité soignée et ordinaire

H 6 U Installations pour grandes séries 1369

Maison fondée en 1882 Téléphone N° 304

L.-A. Riesen, Madretsch-Bienne

Importation directe de

Diamants et Pierres precieuses

LUCIEN BASZANGER

10, Corraterie **Genève** Corraterie, 10

DIAMANT BLANC et NOIR (Boart et Carbone)

pour usages techniques

RUBIS, SAPHIRS ET GRENATS BRUTS

pour l'Horlogerie

Pour Bijouterie et Décoration: 1146

ROSES ET BRILLANTS

PERLES ET PIERRES DE COULEUR

Adresse télégraphique: **«Indomines-Genève».**

BRACELETS EXTENSIBLES

garantis de notre fabrication suisse

soignés, en or, argent poli, ciselé, niel, émail et plaqué

7, 8, 9, 11, 13 et 15 maillons, toutes largeurs

ATELIERS D'ART KABÉ, GENÈVE

18, Quai de St-Jean

(E. KRAMER, BREGNARD & BOBILLIER)

Bureau de vente: La Chaux-de-Fonds, Paix 27

Livraisons rapides et soignées. — Demandez nos prix et notre collection. — La maison se charge de créer n'importe quel genre de bracelet. 1116

Quinquets électriques

modernes et avantageux, bras mobiles en tous sens, **réflecteurs aluminium.**

S'adresser à **Fabrique d'ébauches de Sonceboz**, branche électricité. P 6197 J 1973

JOHN. B. METZLER
ZURICH - RUE TALACKER, 46.

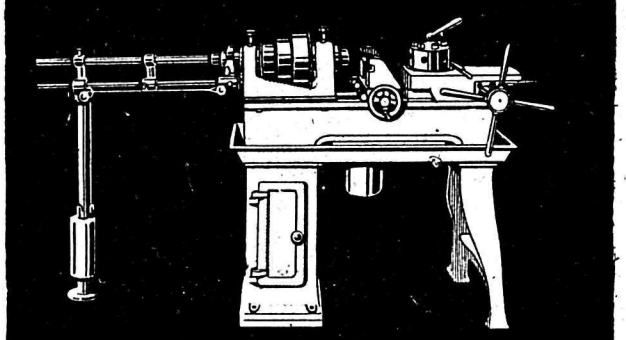

MACHINES-OUTILS SPECIALES
pour la fabrication des pièces de **MUNITIONS**

Avertissement

Ensuite de dépôt de prétendus modèles protège-glaces pour montres-bracelets parus dans la « Feuille officielle suisse du commerce » nos 156-195 qui ne sont qu'une contrefaçon de notre invention brevet suisse no 70313, nous avertissons toutes les personnes qui fabriqueraient, coopéreraient à la fabrication ou vendraient des contrefaçons de notre brevet, seraient poursuivies suivant les rigueurs de la loi.

1997 **Gustave et Louis Thiébaud.**

Système ROSKOPF

On offre à vendre avantageusement certain stock de montres acier et métal, anglais et Louis XV en différentes exécutions.

Prix spéciaux pour quantités.

Ecrire sous chiffres P 22560 C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds. 1995

Mouvements 10 ½ ‴ cylindre bascule vue, 6 trous, réglés à 5 minutes maximum, qualité bon courant, pourraient être employés pour commandes en livraisons très régulières, de 1 à 2 grosses par semaine.

Offres avec prix, Case Postale 16196, La Chaux-de-Fonds. 1994

Aux Fabricants d'Horlogerie

Qui pourrait fournir mouvements cylindres finis vue 12-18 lig., qualité courante. On fournirait boîtes polies et finies. On demande également lots de montres 12-19 lig. cyl. et ancre, lépines et sav. gall. argent et métal. — Adresser offres sous chiffres P 6211 J à Publicitas S. A., St-Imier. 1986

Rondelles découpées en acier pour emboutissage sont fournies en grandes quantités et à conditions avantageuses. Ecrire s. N 25113 L à Publicitas, Lausanne. 2006

30 ans d'Expérience et de Probité caractérisent l'Office de Brevets d'
INVENTION
Mathey-Doret
Ingénieur-Conseil
LA CHAUX-de-FONDS

Occasion

A vendre 48 lép. 19 lig. ½ bass., nickel unies, à cuv., ancre soignées, réglage de précision 0 à 10 secondes plat au pendu. P 2218 N 1989

A. BOILLAT-GUINCHARD, Fleurier.

16‴ cyl.

basc. ou à vue, boîte métal et argent 0,800, sont demandées tout de suite. Envoyer échantillons avec prix à 1990

C.-E. DROZ,
Cours de Rive, 14, **GENÈVE.**

Régleur de précision

ayant obtenu de nombreux prix et disposant d'un certain capital, cherche association dans bonne maison sérieuse. Faire offres s. chiff. **P 15593 C** à **Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.** 1993

Qui fabrique

des montres 13 lig. ancre de côté ¾ pl. à clefs. Adresser offres s. **P 2242 N** à **Publicitas S.A., Neuchâtel.** 1996

DOREUR

d'un certain âge, possédant atelier avec installation moderne, cherche à entrer en relation avec fabrique d'horlogerie, pour y entrer comme **chef.**

Se chargerait aussi de l'argenture du mouvement des montres, ainsi que du dorage de la bijouterie.

Offres s. chiffres **P 1597 U** à **Publicitas S. A.** (Haasenstein & Vogler), Bienne. 2001

Avendre

une **série de** 2000
tours Lorch-Schmidt
avec alésage de 6 mm. et différents accessoires, ainsi que 7 renvois d'établi à 3 polis nickelés Lorch-Schmidt.

S'adresser à **J. Mauler,** rue Chantepoulet, 8, **Genève.**

Leçons écrites de comptab. américaine. Succès garanti. Prosp. grat. **H. Frisch,** expert comptable, Zurich, F. 21.

Bracelets cuir p. montres

Fabrication.
Travail soigné. Livraison rapide.
Se recommande
Georges Metzger
A. M. Piaget 19,
La Chaux-de-Fonds. 1940

EMPLOYÉ

au courant de l'horlogerie, pouvant correspondre en anglais et allemand, est demandé par maison de La Chaux-de-Fonds. Connaissance si possible des voyages. Situation d'avenir.

Offres sous **P 22583 C** à **Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.** 2002

Deuxième insertion.

Fabrique Suisse de Balanciers S. A.
en liquidation

Ayant son siège à LA CHAUX-DE-FONDS

(Publication à teneur de l'article 667 C. O.)

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 17 juin 1916, la **Fabrique suisse de Balancier S. A.** ayant son siège à La Chaux-de-Fonds a été déclarée dissoute.

Messieurs les créanciers sont invités à produire leurs créances d'ici à fin août 1916, **au notaire Alphonse Blanc,** r. Léop. Robert 66, **à La Chaux-de-Fonds,** l'un des liquidateurs.

1998 **Les Liquidateurs.**

13 lignes Calottes

métal, ancre vue, 10 Rubis, par grandes séries sont demandées.

Faire offres par écrit **J. S., Hôtel de France, La Chaux-de-Fonds.** 2005

Payement comptant.

ACIER - LAITON - ALUMINIUM
A VENDRE

Acier Silberstabe de 1 à 12 mm.
» cordes à pianos, différentes dimensions.
» trempable outillage rond 18 et 20 mm., carré 15, 16 et 22 mm.
» en bande trempé bleu.
» pour ressort, épaisseur 2 et 2 ½ mm.
Laiton en barres, feuilles, différentes dimensions, fil de laiton, fil de nickel, fil d'aluminium et aluminium en feuilles, différentes épaisseurs.

Ecrire sous **P 15600 C** à **Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.** 2003

République Argentine

Maisons d'horlogerie désirant s'intéresser à la création d'une succursale (maison de vente gros et détail) sur la place de Buenos-Ayres, sont priées de donner leur adresse sous **Case Postale No 20445, La Chaux-de-Fonds.** 1992

HORLOGES
pour le contrôle des ouvriers

P 3501 Z Meilleur système introduit en Suisse, fournissent pour tous — les calculs de salaire — 2008

Hermann Moos & Co
ZURICH 1

Demandez les prospectus.

Aux Industriels

Un industriel horloger, mécanicien et technicien pratique, 30 ans d'expérience comme directeur de fabrique, cherche changement. Participerait à une entreprise industrielle munitions, horlogerie, mécanique, avec fr. 25 à 30.000 garantis. Travaillerait bureau ou atelier. Discrétion.

Adresser offres sous chiffres **P 22612 C** à **Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.** 201

FABRIQUE D'ÉBAUCHES DE SONCEBOZ

Société Anonyme — Directeur : F.-E. PFISTER

HORLOGERIE Maison fondée en 1849 **ELECTRICITÉ**

Etude et entreprise de Calibres spéciaux

Ebauches et finissages 10 à 36 lignes

Tous genres clefs et remontoirs

Spécialité extra-plates et plates soignées

La fabrique ne termine pas la montre

TÉLÉPHONE 1015 H 5101 J **TÉLÉPHONE**

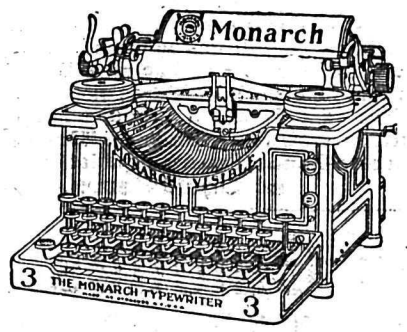

Monarch-Visible

Machine à écrire américaine

La FAVORITE des Dactylographes 1022

Demandez la démonstration par la **Téléphone 22.12**

Succursale de la „MONARCH", Berne.

Locations. Réparations. Machines d'occasion, tous systèmes.

ASSORTIMENTS ROSKOPF

Pitons tous genres. Plaques turques

FRITZ GRANDJEAN, LE LOCLE. 1019

Bracelets cuir

en tous genres
pour montres et boussoles

Fabrication suisse soignée

Prix avantageux 1004

Charles Kœnig-Tolck

Fleurier

Demandez, s.v.p., carte-échantillons, directement, ou à **E. Tolck**, Léopold Robert 78, Chaux-de-Fonds.

Pour cause de changement de fabrication

A vendre avantageusement: montres réveil 18 lig. ancre 15 rub. en boîtes nickel, acier, argent et argent niellé.

Répétitions 1/4 Lecoultre lépines et savonnettes, boîtes argent et acier, plus différents genres à liquider en pièces 19 lig. cyl. et ancre, nickel, acier, argent et argent niellé.

Ecrire sous chiffres **P 22607 C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.** 2012

Hollandais

depuis longtemps aux Indes néerlandaises et Straits, bien introduit dans les cercles de commerce, cherche à entrer en relations avec négociants en gros et manufacturiers pour l'agence et la vente de différentes marques d'horlogerie, spécialement pour les colonies anglaises et les Indes néerlandaises.

S'adresser avec conditions à **Y. Field, poste restante, Djokja, Java, Ned. Indië.** 2010

On cherche à acheter

des tours, hauteur des pointes 10 à 15 cm., longueur environ 1 mètre, axes percés 10 ou 15 mm. Tours avec combinaison pour fileter et ajustement de pinces américaines devant.

Faire offres sous chiffres **P 15596 C à Publicitas S.A. La Chaux-de-Fonds.** 1999

BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE

NEUCHATEL LA CHAUX-DE-FONDS LE LOCLE

La **Banque Cantonale Neuchâteloise** traite toutes les opérations de banque.

Elle ouvre des **comptes-courants** débiteurs et créditeurs.

Elle fait des **prêts** sur hypothèques, sur cédules et sur billets.

Elle délivre des **bons de dépôt** à 1 an au taux de 4 1/2 %; à 2, 3, et 5 ans au taux de 4 3/4 %. Ces bons sont émis au porteur ou nominatifs et pour n'importe quelle somme.

Elle reçoit les dépôts sur **livrets d'épargne** à 4 % l'an jusqu'à fr. 5000, cette somme pouvant être versée en une ou plusieurs fois.

Elle s'occupe de la **gérance de fortunes** et soigne **l'achat, la vente et la garde de titres** à des conditions très modérées.

Elle délivre des **chèques** et **lettres de crédit** sur toutes les villes importantes du globe.

Elle négocie les **monnaies** et **billets de banque étrangers.**

Elle fait le commerce des **matières d'or, d'argent et de platine.**

Or fin pour doreurs. H 20022 C 1452

NICKELAGES - ARGENTAGES

de Mouvements

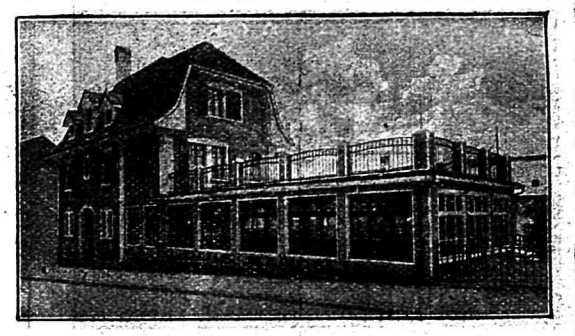

LOUIS BANDELIER

SAINT-IMIER

Téléphone 1.80 **Téléphone 1.80**

Genres soignés

courants et séries 1338

Production journalière:

800 cartons

FABRIQUE D'HORLOGERIE GARANTIE

E. KUMMER

Tél. 1.65 **Rue Proud'hon, 7** Tél. 1.65

Besançon

Commission — Gros — Exportation

Spécialité de:

Montres 16 à 19 lig. ancre plates et demi-plates

et de

Montres-bracelets 9 à 13 lignes ancre

— pouvant rivaliser avec les meilleures fabriques —

Le plus grand assortiment de:

Montres et bracelets or fantaisies

Nouveautés **pour dames.** Nouveautés

Assortiment complet de

Fantaisies en bracelets plaqué, argent et niel

DIPLOME D'HONNEUR, Bruxelles 1910
GRAND PRIX, Turin 1911 1373
GRAND PRIX, Gand 1913

Montres et Bracelets-Montres

9 à 13 lignes cylindres **vue**, en or, argent, plaqué et acier.

Toujours grand choix en boîtes fantaisies. — Dernières créations.

Mouvements 9 et 10 1/2 lignes, prêts à mettre en boîte.

Prompte livraison. — Prix sans concurrence. 1110

G. Kung-Champod & Cie

Téléphone N° 948 **LA CHAUX-DE-FONDS** Grenier 32